

Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2012/2189(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2011: Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)		
Sujet 8.70.03.07 Décharges antérieures		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	ALDE GERBRANDY Gerben-Jan Rapporteur(e) fictif/fictive PPE SARVAMAA Petri S&D AYALA SENDER Inés Verts/ALE STAES Bart ECR BRADBOURN Philip EFD ANDREASEN Marta NI EHRENHAUSER Martin	29/02/2012
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire ŠEMETA Algirdas	

Événements clés			
25/07/2012	Publication du document de base non-législatif	COM(2012)0436	Résumé
13/09/2012	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/03/2013	Vote en commission		
21/03/2013	Dépôt du rapport de la commission	A7-0069/2013	Résumé
16/04/2013	Débat en plénière		
17/04/2013	Résultat du vote au parlement		

17/04/2013	Décision du Parlement	T7-0137/2013	Résumé
17/04/2013	Fin de la procédure au Parlement		
16/11/2013	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2012/2189(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/7/10519

Portail de documentation

Document de base non législatif	COM(2012)0436	25/07/2012	EC	Résumé
Cour des comptes: avis, rapport	N7-0009/2013 JO C 388 15.12.2012, p. 0012	11/09/2012	CofA	Résumé
Projet de rapport de la commission	PE497.818	28/01/2013	EP	
Document annexé à la procédure	05753/2013	01/02/2013	CSL	Résumé
Amendements déposés en commission	PE497.866	26/02/2013	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A7-0069/2013	21/03/2013	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T7-0137/2013	17/04/2013	EP	Résumé

Acte final

[Décision 2013/558](#)
[JO L 308 16.11.2013, p. 0169](#) Résumé

Décharge 2011: Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2011 étape de la procédure de décharge 2011.

Analyse des comptes du Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT).

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2011 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 129, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par le Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT).

Pour 2011, les tâches et budget de cette agence se présentaient comme suit :

- description des tâches du Centre : le CdT, dont le siège est situé à Luxembourg, a été créé en vertu du [règlement \(CE\) n° 2965/94 du Conseil](#) et a pour principale mission de fournir, à toute institution et à tout organe de l'Union européenne qui lui en font la demande, les services de traduction nécessaires à leurs activités ;
- budget du Centre pour l'exercice 2011 : le budget 2011 du Centre tel que présenté dans le document de la Commission européenne sur les comptes annuels consolidés de l'Union européenne, indique les montants suivants :
 - prévisions budgétaires : 51 millions EUR ;
 - budget autorisé : 47 millions EUR ;
 - montants effectivement reçus : 43 millions EUR ;
 - montant reporté : 4 millions EUR.

Pour connaître le détail des comptes définitifs du Centre se reporter à l'adresse suivante:

Décharge 2011: Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des Comptes de l'Union européenne sur les comptes annuels du Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT), accompagné des réponses du Centre.

CONTENU : conformément aux tâches et objectifs conférés à la Cour des comptes par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, celle-ci fournit dans le cadre de la procédure de décharge, tant au Parlement européen qu'au Conseil, une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes de chaque institution, organe ou agence de l'UE, sur base d'un audit externe indépendant.

Cet audit a également porté sur les comptes annuels du Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT).

À l'issue de cet audit, la Cour estime que les comptes annuels du Centre présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2011, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions de son règlement financier.

Elle estime également que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels du Centre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

Le rapport confirme encore que le budget du Centre pour 2011 s'élevait à 51,3 millions EUR et employait 219 agents en fin d'exercice.

Le rapport comporte parallèlement une série d'observations sur la gestion budgétaire et financière du Centre, accompagnées des réponses de ce dernier. Les principales observations peuvent se résumer comme suit :

Observations de la Cour :

- réduction du budget du Centre : la Cour note que la réduction budgétaire résulte essentiellement d'une diminution de 15% des recettes due à la nouvelle politique tarifaire du Centre, dont l'objectif est d'aligner les prix des produits sur leurs coûts ;
- excédent budgétaire : la Cour indique que l'excédent budgétaire accumulé est passé de 9,2 millions EUR en 2010 à 3 millions EUR en 2011, poursuivant ainsi la tendance à la baisse observée au cours de l'exercice précédent. Cette réduction est l'effet net de l'excédent budgétaire de 2011 et des dotations aux réserves pour la stabilité des prix et pour les investissements exceptionnels.

Réponses du Centre : le Centre se contente de prendre note du rapport de la Cour.

Enfin, le rapport de la Cour des comptes reprend un résumé des activités du Centre en 2011. Celui-ci s'est notamment concentré sur ses activités de traduction :

- nombre de pages traduites : 712.813 pages contre 819.598 l'année dernière ;
- nombre de pages par langue : dans les langues officielles de l'UE : 704.613 pages ; dans des autres langues: 8.200 pages ;
- nombre de pages par client: organismes: 676.925 pages ; institutions: 3.888 ;
- nombre de pages traduites en free lance: 436.445 pages.

Décharge 2011: Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)

En adoptant le rapport de Gerben-Jan GERBRANDY (ADLE, NL) sur la décharge à octroyer au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT) pour l'exercice 2011, la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur du Centre sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2011

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2011 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés approuvent la clôture des comptes du Centre. Ils font toutefois une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans [le projet de résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences](#) :

- Financement, gestion budgétaire et financière du Centre: les députés rappellent que le budget du Centre se montait en 2011 à 51,3 millions EUR, en diminution de 8,27% par rapport à 2010. Ils rappellent également que le solde budgétaire de cette agence pour cet exercice était tombé à 1,2 millions EUR contre plus de 8 millions EUR en 2010, ce qui représente une diminution de 85,56%. Cette baisse résulte essentiellement d'un recul des recettes de 15%, qui reflète la nouvelle politique tarifaire du Centre, et qui vise à mettre les prix de ses services en meilleure adéquation avec leur coût.
- Taux d'exécution et reports de crédits: les députés relèvent par ailleurs le très bon taux d'absorption des crédits et engagements de cette agence. Ils se félicitent également du nombre très limité de reports de crédits.

Les députés ont enfin fait une série d'observations sur la politique de ressources humaines, de passation de marchés et sur le système comptable de cette agence communautaire. Les députés se réjouissent également de la nomination d'un nouveau responsable de la protection des données afin d'accroître l'indépendance de cette fonction.

Décharge 2011: Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)

Le Parlement européen a adopté une décision concernant la décharge à octroyer au directeur du Centre de traduction des organes de l'Union européenne sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2011. Le vote sur la décision de décharge couvre la clôture des comptes (conformément à l'annexe VI, article 5, par. 1, du règlement intérieur du Parlement européen).

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels du Centre pour l'exercice

2011 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement a adopté une résolution contenant une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans [la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences](#) :

- Financement, gestion budgétaire et financière du Centre: le Parlement rappelle que le budget du Centre se montait en 2011 à 51,3 millions EUR, en diminution de 8,27% par rapport à 2010. Il rappelle également que le solde budgétaire de cette agence pour cet exercice était tombé à 1,2 million EUR contre plus de 8 millions EUR en 2010, ce qui représente une diminution de 85,56%. Cette baisse résulte essentiellement d'un recul des recettes de 15%, qui reflète la nouvelle politique tarifaire du Centre, et qui vise à mettre les prix de ses services en meilleure adéquation avec leur coût.
- Taux d'exécution et reports de crédits: le Parlement relève par ailleurs le très bon taux d'absorption des crédits et engagements de cette agence. Il se félicite également du nombre très limité de reports de crédits.
- Protection des données : le Parlement prend également acte du fait qu'en 2011, le Centre a nommé un nouveau responsable de la protection des données afin d'accroître l'indépendance de cette fonction. Il note au passage qu'au cours de cet exercice, le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) a reçu 4 notifications de contrôle préalable de la part du Centre, portant sur la vidéosurveillance, la procédure disciplinaire, la politique de lutte contre le harcèlement et la procédure de certification. Il constate que, concernant le dossier relatif à la lutte contre le harcèlement, le Centre a transmis des compléments d'information au CEPD et appelle ce dernier à tenir le Parlement informé de l'évolution du dossier.

Le Parlement fait enfin une série d'observations sur la politique de ressources humaines, de passation de marchés et sur le système comptable de cette agence communautaire.

Décharge 2011: Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)

OBJECTIF : octroi de la décharge au Centre de traduction des organes de l'Union européenne pour l'exercice 2011.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2013/558/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre de traduction des organes de l'Union européenne pour l'exercice 2011.

CONTENU : avec la présente décision et conformément à l'article 319 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), le Parlement européen donne décharge au directeur du Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT) sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2011.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 17 avril 2013 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 17 avril 2013).

La décision 2013/559/UE, adoptée le même jour, approuve la clôture des comptes pour cette agence communautaire pour l'exercice 2011.